



Message du Conseil communal au Conseil général N° 14 du 11 novembre 2013

OBJET : Crédit de Fr. 100'000.00 destiné au nouveau projet de place de jeux à l'école enfantine de Bassecourt.

1. Considérations générales

La place de jeux de l'école enfantine est désuète et n'est plus aux normes qu'une commune se doit d'appliquer pour la sécurité des enfants. Les jeux sont en acier pour la plupart, les angles du bac à sable sont saillants, les surfaces de chute sont aux abords de revêtements en dur (goudron ou béton) etc... Une barrière de sécurité sur un mur en béton de plus de 2m de haut doit être posée en urgence.

Cette place de jeux est très utilisée par les enfants du village et des alentours, mais surtout par tous les élèves des classes d'école enfantine à la rue des Rangiers.

En 2012, les anciennes autorités ont planché sur un projet global avec l'aménagement de jeux et de place en revêtement spécial pour l'école enfantine et primaire également à la rue du Collège. Ce projet atteint Fr. 380'000.-. L'exécutif considère que les enfants des écoles doivent bénéficier d'infrastructures pour le jeu et les activités extérieures, certes, mais se doit aussi de veiller aux dépenses et d'être raisonnable afin de contenter tous les besoins et obligations en matière communale.

2. Considérations particulières

Le Conseil communal estime que ce projet peut être revu sur deux étapes et non mis aux Callandes grecques, étant dans l'impossibilité financière de le réaliser d'un seul morceau. Il a été considéré qu'il était nécessaire de reprendre ce dossier, d'analyser la situation financière par rapport aux besoins et aux investissements que Haute-Sorne doit supporter. Nous devons respecter les deniers publics tout en respectant l'espace sécurisé de nos enfants sur les place de jeux et à l'école.

Par considération des points cités ci-dessus, le Conseil communal propose une nouvelle variante qui dispose des éléments nécessaires à l'équilibre, à la pratique de jeux ludiques et également à l'apprentissage de tous les gestes qu'un enfant a besoin pour se construire. Les prestations fournies sur le premier projet sont reprises, mais placés différemment et avec d'autres jeux moins onéreux et provenant d'une entreprise locale. Les normes de sécurité y sont également respectées. Le projet a été donc revu avec l'entreprise Röthlisberger de Glovelier, certifié ISO EN 1176.

3. Points particuliers

Les principes suivants ont été retenus :

- Mettre en œuvre les travaux dès cet hiver et début de printemps de manière à ce que les enfants puissent en profiter au plus vite
- Enlever au plus vite les jeux dangereux sur place

- Poser une barrière de sécurité sur le mur accessible aux enfants et d'une hauteur de chute de 2.m sur des escaliers en béton.

- Tous les éléments du projet voté en 2012 sont repris dans cette nouvelle proposition

Les zones d'implantation sont modifiées afin de réduire les coûts, tout a été revu et repris au niveau du nombre de jeux et de leurs prestations éducatives ou ludiques.

- Ouvrir des dossiers de demandes de soutien financier et de subventions au Patenschaft, loterie romande, la paroisse, canton du Jura, service de l'enseignement, etc...

5. Coût des travaux

Installation de chantier, préparation et déplacement	Fr. 1'140.-
Dépose et évacuation, fourniture et pose des nouveaux jeux, y compris surface de chute	Fr. 95'060.-
Barrière de sécurité sur mur béton	Fr. 2'500.-
Abattage de deux arbres et évacuation	Fr. 1'300.-

Le coût total de cette variante et première étape « Place de jeux école enfantine » se monte à Fr. 100'000.-. Le financement sera assuré par voie d'emprunt.

6. Préavis des Autorités

Le Conseil communal, le dicastère des travaux publics, celui des finances ainsi que la commission d'école préavisent favorablement cet objet.

Le Conseil général est invité à recommander l'approbation de ce point de l'ordre du jour.

Haute-Sorne, le 11 novembre 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Jean-Bernard VALLAT

Le Secrétaire


Michel GUERDAT